

Envoyé en préfecture le 06/03/2024

Reçu en préfecture le 06/03/2024

Publié le 06/03/2024

ID : 021-212105019-20240124-D2024\_002-DE



Département de la Côte-d'Or

Arrondissement de Beaune

Canton d'Arnay-le-Duc

Commune de **POUILLY-EN-AUXOIS**

---

Séance du 24 janvier 2024

Délibération du conseil municipal n°2024-002

---

Le vingt-quatre janvier deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pouilly-en-Auxois, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Éric PIESVAUX, Maire.  
Date de la convocation : Le 4 janvier 2024

Étaient présents : M. Éric PIESVAUX – Mme Karine BASSARD – M. Stéphane ROUX – Mme Evelyne GAILLOT – M. Philippe CHAUCHOT – M. Yohann MORTIER-JEANNIN – M. Joseph COMPÉRAT – M. Jérémie BARDET – Mme Yvette CHAUCHEFOIN – M. Franck LALIGANT

Étaient absents : M. Yves COURTOT

Étaient excusés : Mme Nicole FILLON – Mme Emilie BLANQUART-BOLLENGIER – Mme Sabrina MARKOWIAK – Mme Pauline CANARD

Pouvoir de :

Mme Nicole FILLON à Mme Evelyne GAILLOT

Mme Sabrina MARKOWIAK à M. Yohann MORTIER-JEANNIN

Mme Pauline CANARD à M. Eric PIESVAUX

Mme Emilie BLANQUART-BOLLENGIER à M. Jérémie BARDET

M. Yohann MORTIER-JEANNIN a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de suffrages possibles : 14

## **OBJET : REHABILITATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT PHASE 2 : PLAN DE FINANCEMENT POUR UN TRONCON COMPLEMENTAIRE**

Vu la délibération 2019-071 validant la proposition de passation d'un accord cadre à bons de commande et autorisant le Maire à réaliser une consultation ;

Vu la décision 2020-071 relative au lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du réseau d'assainissement phase 2 ;

Vu la délibération 2020-072 relative à la transformation de la maîtrise d'œuvre complète (2017-075) en maîtrise d'œuvre de conception (diagnostic);

Vu la décision 2021-001 de retenir la société SPEE au titre de la maîtrise d'œuvre suivi des travaux ;

Envoyé en préfecture le 06/03/2024  
Reçu en préfecture le 06/03/2024  
Publié le 06/03/2024  
ID : 021-212105019-20240124-D2024\_002-DE



Département de la Côte-d'Or

Arrondissement de Beaune

Canton d'Arnay-le-Duc

Commune de **POUILLY-EN-AUXOIS**

Séance du 24 janvier 2024

Délibération du conseil municipal n°2024-002

Vu la délibération 2021-090 relative à l'attribution de marché de travaux ; accord cadre à bons de commande ;

Considérant que le tronçon d'assainissement Avenue Général de Gaulle connaît des problèmes d'étanchéité ainsi que des problèmes de branchements ;

Considérant que pour anticiper la réfection de la couche de roulement par le Conseil Départemental de la Côte d'Or en 2024 un passage ITV a été réalisé dans ces réseaux ;

Considérant que ces travaux complémentaires peuvent faire l'objet d'un bon de commande dans le cadre du marché à bon de commande en cours ;

Considérant qu'il convient d'adopter un plan de financement pour ces travaux complémentaires ;

Considérant que les travaux respectent la charte qualité de l'agence de l'eau Seine Normandie ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité (14 voix) de :

- 1) Adopter le projet de réhabilitation du tronçon complémentaire « Avenue Général de Gaulle » pour un montant de 454 708,03 €, réparti comme suit :

|                               | Montant HT   |
|-------------------------------|--------------|
| Travaux réseau assainissement | 437 141,50 € |
| Maitrise d'œuvre              | 17 566,53 €  |
|                               | 454 708,03 € |

- 2) Adopter le plan de financement comme suit :

|                                 |              |
|---------------------------------|--------------|
| Montant des travaux HT          | 454 708,03 € |
| Agence de l'eau seine Normandie | 272 824,81 € |
| Etat - DETR                     | 90 941,61 €  |
| Reste à charge de la commune    | 90 941,61 €  |

Envoyé en préfecture le 06/03/2024

Reçu en préfecture le 06/03/2024

Publié le 06/03/2024

ID : 021-212105019-20240124-D2024\_002-DE



**Département de la Côte-d'Or**

**Arrondissement de Beaune**

**Canton d'Arnay-le-Duc**

**Commune de POUILLY-EN-AUXOIS**

---

Séance du 24 janvier 2024

Délibération du conseil municipal n°2024-002

---

- 3) Solliciter le concours de l'agence de l'eau Seine Normandie ;
- 4) Solliciter le concours de l'Etat au titre de la DETR ;
- 5) Autoriser le Maire à demander l'autorisation de commencer les travaux ;
- 6) Autoriser le Maire à réaliser l'ensemble des démarches pour exécuter la présente ;

Fait, délibéré et signé en séance, le jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Eric PIESVAUX



Le Secrétaire de Séance :

M. Yohann MORTIER-JEANNIN

